

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 17281**

Intitulé

diplôme national supérieur professionnel d'artiste de cirque

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère de la Culture et de la Communication	Ministère de la Culture et de la Communication, Directeur de l'établissement d'enseignement supérieur habilité

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

3226 - Entreprises artistiques et culturelles, 3277 - Entreprises de spectacles. Artistes dramatiques, lyriques, chorégraphiques et de variétés

Code(s) NSF :

133 Musique, arts du spectacle, 134 Autres disciplines artistiques et spécialités artistiques plurivalentes

Formacode(s) :

45020 cirque arts rue, 45004 art spectacle

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

ACTIVITES VISEES

I-Exercer son art d'interprète artiste de cirque

- A- Contribuer à la mise en œuvre d'un spectacle ou d'un numéro de cirque
- B- Interpréter le numéro ou le spectacle de cirque
- C- Préserver son intégrité physique et celle des autres, s'assurer de la sécurité du lieu et du matériel

II- Entretenir et développer ses capacités artistiques et ses qualités d'interprète

- A- 1- Développer et enrichir les techniques et le vocabulaire afférents à sa discipline
2- Développer les composantes fondamentales techniques et artistiques de sa discipline
- B- Entretenir et développer ses capacités corporelles
- C- Élargir sa connaissance de la culture circassienne et des autres arts
- D- Développer son autonomie et ses capacités d'adaptation

III- Valoriser ses compétences et construire son parcours professionnel

- A- Savoir se situer professionnellement
- B- Entretenir sa connaissance de l'environnement socio-professionnel et technique de son métier
- C- Développer et élargir ses relations professionnelles
- D- Participer le cas échéant à la promotion de son art

CAPACITES ATTESTEES

I- Exercer son art d'interprète artiste de cirque

A- Contribuer à la mise en oeuvre d'un spectacle ou d'un numéro de cirque

- Prendre connaissance du projet de l'œuvre, en saisir la singularité artistique
- Comprendre, analyser et s'approprier les indications reçues
- Mémoriser des enchaînements, des séquences longues et/ou complexes d'écriture circassienne, les assembler, y apporter des modifications
- Participer aux phases de recherche d'écriture circassienne et aux répétitions
- Adapter et choisir les figures techniques au regard des contraintes physiques et de sécurité
- Proposer des éléments de composition à partir des indications données et des situations de jeu (solo, duo,...)
- Improviser librement ou selon un cadre et des consignes énoncés
- Enrichir les propositions, apporter des éléments techniques personnels
- Reprendre un rôle en utilisant, le cas échéant, les différentes ressources disponibles : transmission directe, vidéo, notation,...
- Participation à la transmission d'un rôle

B- Interpréter le numéro ou le spectacle de cirque

- Relier son imaginaire à l'imaginaire de l'œuvre
- Recevoir, rechercher et utiliser des informations se rapportant aux contextes culturels, historiques, stylistiques et artistiques d'une œuvre ou d'une situation de départ donnée.
- Élaborer une interprétation à partir des informations recueillies.
- Conduire sa démarche artistique ou élaborer ses propositions en cohérence avec les enjeux du numéro ou du spectacle (styles, concepts,...) et la direction artistique
- Suggérer des nuances d'interprétation en affirmant des partis pris liés à des dimensions de présence, dynamique, projection,...
- Savoir se mettre en jeu par rapport à soi, aux autres artistes et au public

- Assurer au cours des représentations une prestation à la fois individuelle et reliée au collectif de jeu.
- Savoir prendre en compte les modifications éventuelles ou les impondérables
- Maîtriser l'adresse du geste et de l'enchaînement dans l'espace soit circulaire soit frontal ou tout autre espace de représentation y compris non conventionnel (espaces naturels ou urbains, galeries, musées, centre commercial, montgolfières, espaces non conçus pour le spectacle)

C- Préserver son intégrité physique et celle des autres, s'assurer de la sécurité du lieu et du matériel

- Connaître son matériel, ses caractéristiques, en connaître les usages et les risques liés à son utilisation
- Maîtriser le vocabulaire technique
- Connaître les différents matériaux
- Exploiter ce matériel (montage, démontage, entretien) en évaluant la sécurité des personnes
- Le cas échéant, collaborer à la conception et au suivi de la réalisation du matériel ou nouveaux agrès
- Connaître la conduite à tenir en cas d'accident
- Avoir les bons réflexes et l'autorité nécessaire en matière de premiers secours

II-Entretenir et développer ses capacités artistiques et ses qualités d'interprète

A-1- Développer et enrichir les techniques et le vocabulaire afférents à sa discipline

- Dans sa discipline, approcher l'ensemble des techniques et la diversité des esthétiques
- Maîtriser les gestes, figures et combinaisons de figures de base
- Maîtriser des gestes, des figures et des combinaisons de figures complexes
- Maîtriser une ou plusieurs techniques de travail ou d'entraînement liées à sa spécialité/famille
- Aborder de nouvelles techniques corporelles susceptibles d'être rencontrées lors de nouvelles œuvres ou démarches artistiques
- Rechercher la fiabilité dans l'exécution des mouvements et la virtuosité technique
- Rechercher des gestes, des figures et combinaisons de figures novateurs, singuliers, en lien ou non avec un agrès
- Maîtriser la diversité des relations au(x) autre(s) artiste(s) : contact, écoute, portés, regards
- S'auto-évaluer dans sa discipline

A-2 Développer les composantes artistiques de sa discipline

- Comprendre et exprimer physiquement les éléments liés à l'espace, à l'écriture dramatique, chorégraphique ou musicale
- Composer des enchaînements à partir d'une écriture dramatique, chorégraphique ou musicale
- Transposer le sens d'une écriture dramatique, chorégraphique ou musicale dans le choix et la forme d'interprétation d'éléments et d'enchaînements techniques
- Mettre en relation, éprouver la nécessité des gestes et enchaînements techniques avec le sens d'une écriture dramatique, chorégraphique ou musicale
- Développer les capacités narratives ou conceptuelles du geste : adresse, regard, sens du récit, signification du geste, tension dramatique, rythme des gestes et enchaînements...et leurs combinatoires

B- Entretien et développer ses capacités corporelles

- Entretien sa condition physique par une préparation physique générale ou spécifique
- Poursuivre un entraînement régulier lié à sa discipline
- Disposer de connaissances anatomiques et physiologiques
- Faire appel aux notions fondamentales d'analyse du corps dans les mouvements du cirque
- Faire appel aux techniques de relaxation, de récupération et de conscience corporelle
- Identifier ses temps personnels de récupération et anticiper sur les risques liés à la fatigue ou aux traumatismes corporels
- Identifier les situations à risques liées à l'environnement et/ou à la nature du mouvement et contribuer à y remédier

C- Elargir sa connaissance de la culture circassienne et des autres arts

- Élargir sa culture circassienne, sa connaissance de l'histoire et de l'actualité du cirque
- Enrichir sa connaissance des autres arts et sa culture générale
- Nourrir sa propre pratique artistique des autres arts
- Nommer, analyser, objectiver les éléments constitutifs des œuvres ou des écritures circassiennes
- Approcher la diversité des esthétiques

D- Développer son autonomie et ses capacités d'adaptation

- Se confronter à la diversité des démarches et processus artistiques rencontrés
- Organiser son travail personnel et s'aménager des temps de travail autonome
- Évaluer sa prise de risque
- Connaître les bases de technique de maquillage, de coiffure, d'ajustement des costumes, permettant à l'artiste de cirque d'organiser son temps de préparation
- Contribuer à l'adaptation de son matériel à ses propres caractéristiques corporelles
- Communiquer avec des professionnels ne pratiquant pas sa langue maternelle
- Communiquer dans une autre langue, notamment l'anglais

III-Valoriser ses compétences et construire son parcours professionnel

A- Savoir se situer professionnellement

- Apprécier les compétences et aptitudes possédées, chercher à les maintenir et à les développer
- Identifier les acquis utilisables en vue d'une évolution de carrière, d'une reconversion ou d'une réorientation professionnelle

B- Entretenir sa connaissance de l'environnement socio-professionnel et technique de son métier

- Connaître les modes d'organisation du spectacle vivant, et du cirque en particulier, et leurs évolutions dans l'histoire
- Connaître et appliquer les dispositions législatives et réglementaires en vigueur dans le spectacle vivant et les usages relatifs à l'emploi et à l'activité économique
 - Connaître la structuration économique du secteur artistique et culturel
 - Être sensibilisé aux métiers liés à la mise en piste, à l'enseignement du cirque, à l'action culturelle (médiation, communication, sensibilisation,...), à l'administration culturelle, à la direction de structure, à la régie technique, à la captation et à la diffusion du spectacle vivant, aux filières paramédicales et de la forme,...
 - Se tenir au courant de l'actualité professionnelle, notamment à travers les publications et la presse professionnelle et les réseaux d'information des organisations professionnelles
 - Avoir une bonne connaissance de l'environnement de représentation (chapiteau, aire de jeu, scène, plateau, coulisses, dégagements, cintres, installation électrique, lumière et son,...)
 - Connaître les consignes d'hygiène et de sécurité propres à ces lieux spécifiques

C- Développer et élargir ses relations professionnelles

- Savoir utiliser les outils de communication, notamment internet
- Connaître les réseaux professionnels
- Développer des stratégies de recherche d'emploi (ex : auditions, castings, rédaction de curriculum vitae, candidature spontanée...)

D- Participer le cas échéant à la promotion de son art

- S'adresser à un public et dialoguer avec lui sur un spectacle dans le cadre de son travail
- Exposer les éléments fondamentaux de sa pratique
- Développer son regard et une analyse critique des œuvres

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

L'interprète artiste de cirque exerce son activité dans une ou plusieurs entreprises de spectacle

- entreprises de cirque, essentiellement constituées sous forme de sociétés commerciales (SARL, SA,...)
- compagnies de cirque, essentiellement constituées sous forme d'associations à but non lucratif (association loi 1901) ou SCOP ;
- compagnies du spectacle vivant ;
- structures de production-diffusion spécifique au cirque (pôles nationaux, festivals à ou pluridisciplinaires (scène nationale, scène conventionnée, théâtre de ville,...)
 - cabarets, parcs d'attraction ;
 - sociétés de production d'événements ou sociétés d'audiovisuelle
 - institutions publiques ou parapubliques (opéra,...)
 - structures socio-culturelles ou éducatives ;

Ces structures employeuses doivent être détentrices de la licence d'entrepreneurs de spectacles

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

interprète artiste de cirque

Ce métier s'exerce le plus souvent sous CDD d'usage. Certaines structures (grandes entreprises de cirque traditionnel, parcs d'attraction, cabarets, ateliers d'initiation aux arts du cirque, centres socio-culturels,...) proposent généralement des contrats à durée déterminée (CDD) ou indéterminée (CDI)

Codes des fiches ROME les plus proches :

L1204 : Arts du cirque et arts visuels

Réglementation d'activités :

activité non réglementée

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

L'accès à la Formation initiale est subordonnée à la réussite d'un concours d'entrée réservé aux titulaires du baccalauréat ou d'un diplôme français ou étranger admis en dispense ou en équivalence.

Le candidat doit également fournir

- une attestation de pratique dans le domaine des arts du cirque ou, le cas échéant, gymniques, acrobatiques, chorégraphiques, d'une durée d'au moins 2 ans comportant un volume horaire d'au moins 500h par an.
 - un curriculum vitae et une lettre de motivation complétée de tout support permettant d'apprécier les compétences et connaissances du candidat,
 - un certificat médical de non contre-indication à la pratique physique intensive,
- A titre dérogatoire, le directeur de l'établissement, après avis d'une commission d'établissement, peut autoriser à se présenter au concours d'entrée les candidats qui ne répondent pas aux conditions pré-citées

Validité des composantes acquises : non prévue

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION OUI/NON		COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury de l'évaluation terminale des est présidé par le directeur de l'établissement d'enseignement supérieur ou son représentant. Outre son président, il comprend au moins 3 personnalités du domaine des arts du cirque.
En contrat d'apprentissage	X	non prévu
Après un parcours de formation continue	X	non prévu
En contrat de professionnalisation	X	non prévu
Par candidature individuelle	X	non prévu
Par expérience dispositif VAE	X	Le jury de VAE est présidé par le directeur de l'établissement habilité à délivrer ce diplôme ou son représentant

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
<p>Autres certifications :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Possibilité de passer une licence universitaire dans le cadre du partenariat passé entre l'établissement habilité à délivrer le DNSP d'artiste de cirque et une université. Ceci sous réserve que l'étudiant remplisse les conditions d'accès à l'université. • Diplôme d'Etat de professeur de cirque, sous condition <p>Texte réglementaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Décret n° 2007-1678 du 27 novembre 2007 relatif aux diplômes nationaux supérieurs professionnels délivrés par les établissements d'enseignement supérieur habilités par le ministre chargé de la culture dans les domaines de la musique, de la danse, du théâtre et des arts du cirque et à la procédure d'habilitation de ces établissements • Décret n° 2011-313 du 22 mars 2011 et Arrêté du 3 juillet 2013 portant création du diplôme d'Etat de professeur de cirque 	

Base légale**Référence du décret général :**

Décret n°2007-1678 modifié du 27 novembre 2007 relatif aux diplômes nationaux supérieurs professionnels délivrés par les établissements supérieurs habilités par le ministre chargé de la culture dans les domaines de la musique, de la danse, du théâtre et des arts du cirque et à la procédure d'habilitation de ces établissements

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 02 décembre 2013 portant création du diplôme national supérieur professionnel d'artiste de cirque

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n°2004-607 du 21 juin 2004 étendant au ministre chargé de la culture les dispositions du décret n°2002-615 du 26 avril 2002, relatif à la validation des acquis de l'expérience pour la délivrance d'une certification professionnelle.

Références autres :

Diplôme d'Etat de professeur de cirque sous condition (arrêté du 03/07/2013)

Possibilité de délivrance une licence universitaire : dans le cadre du partenariat entre l'établissement d'enseignement supérieur habilité à délivrer le DNSP D'ARTISTE DE CIRQUE et une université dans le cadre de la constitution d'un parcours de formation conduisant à une double diplomation (uniquement pour les étudiants remplissant les conditions d'accès à l'université.)

Pour plus d'informations**Statistiques :****Autres sources d'information :**

Bulletin du ministère de la culture et de la communication
site de la CPNEF SV (branche professionnelle du spectacle vivant)

Lieu(x) de certification :

Ministère de la Culture et de la Communication : Île-de-France - Paris (75) [Paris]

CURSUS ENACR ROSNY / CNAC CHALON**- CENTRE NATIONAL DES ARTS DU CIRQUE**

1 rue du cirque 51000 Châlons-en-Champagne

Tél 03 26 21 12 43

<http://www.cnac.fr/>

- ECOLE NATIONAL DES ARTS DU CIRQUE

22 rue Jules Guesde 93110 Rosny-sous-Bois

Tél : 01 56 63 05 40

<http://www.enacr.com>

ACADEMIE FRATELLINI

1-9 rue des cheminots 93210 La Plaine Saint-Denis

T 01 49 46 00 00

<http://www.academie-fratellini.com>

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

VOIR RUBRIQUE CI-DESSUS

Historique de la certification :

Certification délivrée à partir de 2014